



Compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2 013

Présents : BARDOU G – BEDOS D – BONVALET D – GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R – MARTIN S – PIOCH JL – REVEL M

Absents : ADELL JM – BERRETTE S – CAZENAVE M – ESTEBAN P – GOUTY M – MARZA I

Secrétaire de séance : BONVALET D

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 12 septembre 2013. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu.

I Renouveaulement d'un poste d'agent contractuel

Monsieur le Maire propose de renouveler l'emploi contractuel pour le nettoyage des classes de l'école, de l'ALP, du foyer du 3ème âge pour pallier à l'absence d'un agent pour maladie : 21 h hebdomadaires, du 1er octobre 2 013 au 18 octobre 2 013, du 4 novembre 2 013 au 20 décembre 2013, rémunérées au smic.

Vote à l'unanimité.

II Demandes d'avoir de facture d'eau suite à une fuite

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il a reçu 2 demandes de prise en charge d'une partie de la facture d'eau suite à des fuites. Il propose comme précédemment d'appliquer la moyenne des trois dernières années + 25 %.

Vote à l'unanimité.

III Convention de fourniture de chlore gazeux pour le forage

Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention pour la fourniture de chlore gazeux pour le forage avec la société GAZECHIM de Béziers.

Vote à l'unanimité.

IV Renouveaulement du contrat de maintenance pour le logiciel du cadastre

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler le contrat de maintenance pour le logiciel du cadastre avec la société BEI pour un montant de 197.50 € par an.

Vote à l'unanimité.

V Transfert de la compétence SPANC à l'ensemble de la communauté des communes Avant-Monts du Centre Hérault

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que le conseil communautaire de la communauté de communes Avant-Monts du Centre Hérault a proposé d'étendre la compétence SPANC (service d'assainissement non collectif) à l'ensemble du périmètre de cette communauté. Il demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal adopte ce transfert à l'unanimité.

VI DM du budget du SPEA

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'il faut faire une DM sur le budget du SPEA pour une régularisation des intérêts demandée par la perception.

Vote à l'unanimité.

VII Informations

- Communauté des communes

Monsieur Bedos dit au conseil qu'il a participé à la commission des finances de la Communauté de communes pour faire le bilan financier. Une réflexion est à mener sur les futures compétences de la communauté, la pérennisation des contrats CAE, la suppression d'un office de tourisme. Le conseil municipal en sera informé.

- Entrée de Neffiès : route de Fontès

Monsieur le Maire dit au conseil que le maître d'oeuvre BEI présentera le projet de marché à la commune mardi 15 octobre 2013. Les travaux débuteront courant novembre 2013.

- Barrage des Olivettes et Irrigation

Monsieur Stéphane Martin présente la réunion annuelle du bilan hydrique et d'entretien du barrage des Olivettes du vendredi 12 juillet 2013 à la Mairie de Vailhan, réunion présidée par Francis Boutes et organisée par BRL qui gère le barrage.

Le bilan hydrique est très bon cette année grâce aux pluies du printemps dernier.

Pas de travaux importants d'entretien faits ou à prévoir à part des mises aux normes liées aux normes de sécurité qui évoluent chaque année.

Des contrôles de la structure ont été faits avec de bons résultats.

A la fin de la réunion il a été abordé les projets d'irrigation liés à notre secteur :

- Extension de l'ASA de Belles Eaux sur Alignan du vent
- Projet d'extension sur Vailhan
- Projet d'extension sur Neffiès, Roujan et Caux

L'extension sur Alignan du Vent est en cours. Les réseaux principaux sont enterrés et les bornes vont être mises en place après les vendanges pour une irrigation possible dès le printemps 2014.

Les 2 projets des autres communes sont une nouvelle fois à l'étude sous la demande importante des agriculteurs. Des enquêtes ont été réalisées en 2013 dans ces communes et des réunions devraient présenter les résultats de faisabilité fin 2013, début 2014.

Quels sont les enjeux de l'irrigation dans nos secteurs ?

Contrairement à des idées reçues concernant l'irrigation dans notre secteur, l'objectif n'est pas de produire des vins en masse de qualité médiocre.

Nos terroirs ne sont en rien comparables à la basse vallée de l'Hérault qui a des sols très fertiles et productifs qui eux peuvent produire encore plus grâce à l'irrigation.

De plus, que ce soit l'ASA de Belles Eaux ou les 2 autres projets, la quantité d'eau possible d'apport par hectare et par an est plafonnée à 700 m³ et devrait passer prochainement à 500m³, soit l'équivalent de 50 ou 70 mm apportés par goutte à goutte sur le rang.

L'objectif est d'essayer de linéariser la production des parcelles irrigables en évitant lorsque cela sera nécessaire tout stress hydrique, stress qui actuellement provoque principalement et de plus en plus régulièrement (certainement un des effets du réchauffement climatique) des blocages de maturité, des pertes de récolte par dessèchement des baies, une mortalité des souches importante et des coûts supplémentaires en vinification.

La pérennité des exploitations est aussi un élément pris en compte. Qui dit régularité de récolte d'une partie de l'exploitation dit aussi régularité d'une partie de son chiffre d'affaire.

En effet, pour la grande majorité des exploitations, seule une partie du vignoble sera concernée par l'irrigation. Des zones ne seront jamais couvertes soit à cause d'une impossibilité technique liée à l'éloignement ou à la topographie, soit à cause d'un maillage insuffisant de certains secteurs. Pour qu'un secteur soit irrigable à un coût intéressant, il faut créer des îlots de taille raisonnable et continus en partant du point de captage, d'où la grande importance des résultats de l'étude en cours.

Ce dossier intéressant doit être suivi de manière attentive pour éviter tout oubli ou tout abus.

Le conseil municipal est clos à 19 h 15.